



2015 DU 102 Dénomination place Mireille et Jacques Renouvin (6e).

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Lors de la séance des 12, 13 et 14 décembre 2011, vous avez émis le souhait que le nom de Mireille et Jacques Renouvin soit attribué à une voie parisienne, afin de rendre hommage à ces résistants déportés.

Il vous est aujourd'hui proposé de leur rendre hommage en attribuant leur nom à la place située à l'intersection de la rue de Rennes et de la rue Cassette, à Paris 6e.

Jacques Serge Pierre Renouvin naît le 6 octobre 1905 à Paris 6° et Francine Paule Mireille Tronchon naît le 31 juillet 1908 à Tulle, en Corrèze.

En novembre 1938, après les accords de Munich, Jacques Renouvin se distingue en giflant publiquement Pierre-Etienne Flandin qui avait cru bon d'adresser un télégramme de félicitations à Hitler. En 1939, il est volontaire pour les corps francs, fait une brillante campagne, est blessé puis fait prisonnier avant de s'évader de l'hôpital où il a été conduit.

Après avoir été démobilisé, il passe en zone sud et fin 1940 rejoint le mouvement clandestin Liberté créé par un petit groupe de professeurs démocrates-chrétiens, où, plus spécialement chargé de la propagande, il organise des commandos de jeunes. Après la fusion entre Liberté et Les Petites-Ailes qui crée le mouvement Combat, il est chargé par Henri Frenay d'organiser les Groupes francs dans toute la zone libre.

Devenu chef national des Groupes francs de Combat en 1942, il est l'un des Français les plus activement recherchés par toutes les polices. Il est arrêté par la Gestapo le 29 janvier 1943 en gare de Brive-la-Gaillarde en même temps que Francine Paule Mireille Tronchon, également résistante, qu'il épousera en prison le 3 août 1943. Transféré à la prison de Fresnes, Jacques Renouvin sera torturé avant d'être déporté le 29 août 1943 au camp de concentration de Mauthausen, en Autriche, où il mourra d'épuisement.

Nommé colonel FFI à titre posthume, il sera fait compagnon de la Libération et Chevalier de la Légion d'honneur.

Un timbre postal est émis en 1961 à la mémoire de ce héros de la Résistance.

La Commission de dénomination des voies, places, espaces verts et équipements publics municipaux qui s'est réunie le 5 février 2015, a donné un avis favorable sur ce projet de dénomination, qui n'a pas d'impact sur l'adresse postale des riverains.

Si vous en êtes d'accord, la dénomination "place Mireille et Jacques Renouvin" sera attribuée à la place située à l'intersection de la rue de Rennes et de la rue Cassette à Paris 6e, conformément au plan annexé au présent exposé des motifs.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris

2015 DU 102 Dénomination place Mireille et Jacques Renouvin (6e).

Le Conseil de Paris,
siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet en délibération en date du _____ par lequel Mme la Maire de Paris propose d'attribuer la dénomination « place Mireille et Jacques Renouvin » à la place située à l'intersection de la rue de Rennes et de la rue Cassette, située dans le 6e arrondissement ;

Vu le plan annexé audit exposé des motifs ;

Vu l'avis du Conseil du 6e arrondissement en date du _____ ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER, au nom de la 2e commission,

Délibère :

La dénomination "place Mireille et Jacques Renouvin" est attribuée à la place située à l'intersection de la rue de Rennes et de la rue Cassette à Paris 6e.